Mise en ligne : 4 juin 2014.
Dernière modification : 25 juin 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SCIERIE HYDRAULIQUE, Thua-luu
Une création d'Henri Bogaert

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chaux_hyd._Lang-Tho.pdf

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé avec celui de la période quinquennale 1897-1901,
par M. G. Dauphinot,
chef p. i. du Service commercial
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

Industries de l'Annam.

[125] Scierie hydraulique. — Le même industriel [Bogaert] construit à Thua-Luu une scierie hydraulique pour exploiter les bois des forêts qui couvrent les montagnes avoisinant le col des Nuages.

14.000 litres d'alcool par mois.

———————————

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 499)

Au Thua-thiên, deux demandes de privilège de coupe en périmètre réservé ont été déposées : l'une par M. Bogaert, l'autre par M. Leroy. Elles ont pour objet la fabrication de charbon de bois et principalement l'alimentation d'une scierie hydraulique pour le débitage de bois de chauffage, de construction, de menuiserie et d'ébénisterie. M. Bogaert a déjà commencé, à proximité de la station de Thua-luu, des travaux considérables en vue de la construction de vastes établissements dont l'achèvement et le fonctionnement nécessiteront la mise en oeuvre de capitaux importants.

———————————

Liste des électeurs de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam pour l'année 1909-1910
(*Annuaire général de l'Indochine française,*1910, p 463-465)

Hué

	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS
15	Kock (Augustave *[sic]*-Édouard)	Chef de fabrication à Thua-luu.

HUÉ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 500)

M. Bogaërt exploite en outre une importante concession forestière à Thua-luu, station de la ligne ferrée située à mi-distance de Tourane et de Hué. Il vient d'achever

près d'elle une vaste et moderne installation où il utilise une force motrice de 120 chevaux pour le sciage, le travail des bois, la fabrication de la glace, etc.

———————————

Rapport sur la situation économique de l'IC pendant l'année 1919
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920, pp. 453-501)

[488] Annam. — L'exploitation forestière de Thua-luu (Thua-thien) a été arrêtée pendant la saison des pluies.

———————————

TARIFS DES CHEMINS DE FER DE L'INDOCHINE
(*Bulletin de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, Tourane*, 30 août 1923)

.....
Hué, le 26 mars 1923.

Monsieur le président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, Tourane.

Monsieur le président,

Au sujet de l'avis inséré dans le bulletin de votre compagnie le 21 courant, relatif à la révision des bases des barèmes applicables aux tarifs spéciaux de petite vitesse, je remarque qu'indépendamment de l'augmentation très sensible des tarifs projetée par l'Administration des chemins de fer, le poids minima du chargement du wagon est porté de 8 tonnes à 9 tonnes. S'il s'agit de marchandises lourdes, peu encombrantes, cela ne présente pas de difficultés, mais il n'en est pas de même pour les marchandises encombrantes, tel que le bois de feu par exemple, dont le wagon ne peut contenir que 14 stères et dont le poids, s'il a seulement 3 ou 4 mois de coupe et s'il n'est composé que de bûches de moyennes grosseurs, ne dépasse qu'exceptionnellement 500 à 550 kg au stère. Or le wagon ne pouvant prendre plus de 14 stères, il est donc pratiquement impossible d'atteindre le poids de 9 tonnes.

Je demande donc que le poids minima, en ce qui concerne la ligne de Tourane à Dongha, soit maintenu à 8 tonnes. Même observation pour le bois d'œuvre dont le chargement du wagon n'atteint que rarement le poids de 9 tonnes.

Maintenant, au sujet de l'augmentation du prix.

Le bois. de feu est un produit pauvre dont la valeur du wagon ne dépasse généralement pas 20 $; avec le tarif actuel, le transport par 100 kg arrive à 8 $ 50 à 9 $ 00 par wagon de 8 tonnes. Si ce prix est encore augmenté, le transport arrivera à coûter presqu'aussi cher que la marchandise.

Ce n'est pas le moyen de développer ce commerce et de mettre en valeur les régions forestières qui n'ont pas d'autre porte de sortie que la voie ferrée. Le tarif actuel est déjà élevé, et il me semble qu'il n'y a pas lieu de l'augmenter.

L'augmentation projetée pour les paddys et riz est également excessive, et je pense que le tarif actuel ou très légèrement augmenté serait plus profitable à l'Administration que le nouveau.

Je ne parle pas des autres produits également visés, mais ne me concernant pas.

Je vous serais bien obligé de faire valoir ces observations auprès de qui de droit, et éviter ainsi ces augmentations qui me paraissent excessives et non justifiées pour la plupart des produits visés.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes salutations empressées.
Signé : H. BOGAERT.

Le dernier pensum de l'élève [Pierre] Perreau-Pradier [député de l'Yonne]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 octobre 1923)

[…] Mais M. Perreau-Pradier n'a-t-il pas entendu parler à Phanrang d'une tuilerie mécanique, à Quinhone de l'industrie de l'albumine, à Hué de l'usine de M. Bogaert : scierie, glacière, rizerie […]

Annam
La vengeance de l'Annamite.
(*Les Annales coloniales*, 15 mai 1925)

Un terrible accident est survenu à Thua-Thiên, près du dépôt de bois de M. Bogaert. Un jeune Annamite en a été victime. L'enquête a déterminé que cet indigène a été tué par une tigresse pendant qu'il préparait du riz au bord d'un ruisseau. A la nuit tombante, la femme de la victime fut fort surprise de ne pas voir rentrer son mari. Le lendemain matin de bonne heure, elle se rendit sur les lieux où il travaillait et on lui dit que celui-ci était rentré la veille chez lui.

La malheureuse femme, après quelques recherches, découvrit la tête de son mari.

Après cette opération, elle prit le parti de tuer le fauve qui l'avait mangé. Celui-ci revint, en effet, pour emporter les restes de sa proie.

Seule, armée d'un coupe-coupe, elle se dirigea très lentement vers l'animal et lui donna un coup formidable sur la colonne vertébrale qui fut fracturée. La tigresse mourut. La femme prit le foie et les intestins de l'animal pour les offrir à son mari défunt et porta la peau de la tigresse au résident de Quang-nam qui lui fit remettre une prime.

A l'*Officiel de l'Indochine*
SOCIÉTÉS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

La Société Morin frères s'est substituée à M. Bogaert en ce qui concerne les droits relatifs à l'exploitation de la réserve forestière de Thua-luu, prov. de Thua-thien

---